

## I. INTRODUCTION

1. Le présent rapport, présenté conformément au paragraphe G du Mécanisme d'examen des politiques commerciales, vise à aider l'OEPC à effectuer son tour d'horizon annuel de l'évolution de l'environnement commercial international ayant une incidence sur le système commercial multilatéral. Il couvre la période allant de novembre 2009 à mi-octobre 2010.

2. En 2010, le commerce mondial a repris plus vigoureusement que la production, après avoir connu son pire déclin depuis des décennies. Le volume des échanges (mesuré par les exportations) a augmenté de près de 6% par an en moyenne entre 2000 et 2007, mais sa croissance s'est ralentie en 2008 (à 2%) avant de subir une chute record de 12% en 2009, sous l'effet de la crise financière mondiale. En juillet 2010, le volume du commerce mondial était revenu à peu près à son niveau de juillet 2008 et était proche du sommet atteint avant la crise, en avril 2008. Malgré des signes de ralentissement au deuxième semestre, l'OMC prévoit une augmentation de 13,5% du volume du commerce mondial sur l'ensemble de l'année.

3. En 2009, les exportations de marchandises des pays développés ont dominé plus fortement que celles des pays en développement (15% contre 8%), les ménages et les entreprises ayant reporté leurs achats de biens de consommation durables et de biens d'équipement. Les exportations des pays développés devraient augmenter de 11,5% en volume en 2010, tandis que celles des pays en développement et des économies en transition devraient progresser de 16,5%. C'est dans les pays en développement d'Asie que le rebond des échanges a été le plus marqué.

4. La croissance rapide du commerce au premier semestre de 2010 s'est ralentie pendant l'été, et l'avenir est incertain. Selon les prévisions du FMI, la croissance de la production mondiale devrait être de 4,2% en 2011 contre 4,8% cette année, avec une croissance de 2,2% dans les pays développés et de 6,4% dans les pays en développement.

5. Jusqu'ici, la reprise économique n'a pas été assez forte pour avoir une incidence notable sur le chômage dans de nombreux pays. D'après le BIT, au vu des tendances actuelles, l'emploi ne devrait pas retrouver son niveau de 2008 avant 2015 dans les économies à revenu élevé, alors qu'il l'a déjà retrouvé en 2010 dans les économies émergentes.<sup>2</sup> Le nombre de chômeurs dans le monde est estimé à 210 millions, soit 30 millions de plus qu'avant la crise. Le chômage des jeunes reste à un niveau élevé, représentant le double du taux de chômage global dans la plupart des pays. Dans tous les pays du G-20, l'emploi dans le secteur manufacturier a reculé par rapport aux niveaux d'avant la crise, et les salaires réels dans ce secteur ont diminué de 4% en 2010 par rapport à 2007.

6. L'exercice de surveillance de l'OEPC et les différents examens de politiques commerciales confirment que les gouvernements ont continué, cette année, à résister aux pressions protectionnistes et à faire preuve de retenue dans l'imposition de nouvelles restrictions au commerce. De nouvelles mesures commerciales restrictives ont été adoptées (Annexe I), mais à un rythme un peu plus lent qu'en 2009, et on a observé une augmentation encourageante du nombre de nouvelles mesures visant à faciliter les échanges, notamment par la réduction ou l'exemption temporaire des droits d'importation et la simplification des procédures douanières. Dans le domaine du commerce des services, certains gouvernements ont apporté d'importantes modifications à leur régime d'investissement étranger pour permettre une plus large présence de fournisseurs étrangers dans différents secteurs.

7. Il est cependant préoccupant de noter que les nouvelles mesures restrictives appliquées entre novembre 2009 et la mi-octobre 2010 visent environ 1,2% des importations mondiales, contre 1% pendant les 12 mois précédents.

---

<sup>2</sup> BIT, *Rapport annuel sur le travail dans le monde*, 1<sup>er</sup> octobre 2010.

8. Les principaux secteurs concernés par les nouvelles mesures commerciales restrictives en 2010 sont les métaux communs et leurs produits, les machines et les appareils mécaniques et le matériel de transport. Ces secteurs, ainsi que l'agriculture, bénéficiaient déjà d'une protection relativement importante avant la crise financière mondiale. Avec les nouvelles mesures commerciales restrictives dont ils bénéficient, cette protection devient chronique et entrave l'ajustement structurel à l'intérieur tout en réduisant les possibilités d'exportation des autres pays.

9. Les Membres de l'OMC doivent redoubler de vigilance face à trois risques potentiels.

10. Le premier risque tient au fait que ces derniers mois ont été marqués par la montée des pressions protectionnistes due aux déséquilibres mondiaux, à un moment où le consensus politique en faveur de l'ouverture du commerce et de l'investissement est déjà ébranlé par la persistance d'un chômage élevé dans de nombreux pays. Les importants déséquilibres commerciaux, la persistance du chômage et les fluctuations désordonnées des monnaies ont des causes de nature macro-économique. La restriction des échanges ne peut pas remédier à ces problèmes, mais elle peut facilement provoquer des mesures de rétorsion qui menaceraient gravement l'emploi et la croissance dans le monde.

11. Le deuxième risque est celui d'une accumulation progressive, au fil du temps, de mesures ayant des effets de restriction ou de distorsion des échanges et de l'investissement. Les nouvelles restrictions commerciales imposées depuis la fin de 2008 visent 1,9% des importations totales. Seulement 15% environ des mesures prises depuis le début de la crise ont été supprimés à ce jour. C'est trop peu. Les gouvernements des pays du G-20, en particulier, doivent donner la priorité au retrait des mesures prises pour faire face, à titre temporaire, à la crise économique.

12. Le troisième risque est lié à la difficulté de gérer les incidences sur le commerce et l'investissement des mesures de relance et de sauvetage adoptées en réponse à la crise. Les Membres examineront les effets de ces mesures sur le commerce et la concurrence lors d'une session extraordinaire de l'OEPC prévue au début du printemps 2011. En attendant, les stratégies de sortie adoptées pour y mettre fin doivent être transparentes et responsables et ne doivent pas servir de prétexte à une discrimination directe ou indirecte à l'encontre des négociants et des investisseurs étrangers.

13. À Séoul, les dirigeants du G-20 ont exprimé leur ferme détermination à résister au protectionnisme sous toutes ses formes. Ils ont réaffirmé qu'ils prorogeaient leurs engagements du statu quo jusqu'à la fin de 2013, comme convenu à Toronto, et ils se sont engagés à éliminer toute nouvelle mesure protectionniste qui aurait été prise, y compris les restrictions à l'exportation et les mesures de stimulation des exportations incompatibles avec les règles de l'OMC; ils ont en outre demandé à l'OMC, à l'OCDE et à la CNUCED de continuer à suivre la situation et à en rendre compte sur une base semestrielle.

14. Lors du bilan effectué en mars 2010 concernant le Programme de Doha pour le développement, il a été convenu que les travaux et les consultations se dérouleraient selon une approche "cocktail", combinant des réunions en petits groupes, des contacts bilatéraux, des réunions de groupes de négociations et des consultations menées par le Directeur général. Cette approche a guidé les groupes de négociation et le Comité des négociations commerciales. Le caractère central et la primauté du processus multilatéral, ainsi que la transparence et l'inclusion sont les principes directeurs. La réunion des dirigeants du G-20 à Séoul et celle des dirigeants et des ministres de l'APEC à Yokohama ont clairement montré qu'il existait une volonté politique de conclure le PDD. Les dirigeants ont reconnu qu'il y avait une possibilité d'atteindre cet objectif en 2011. Ils ont appelé à un engagement plus ferme et à des négociations dans tous les domaines pour mener à bien la phase finale. Ils se sont en outre engagés à obtenir la ratification au niveau national du résultat auquel on sera parvenu. Le défi est maintenant de donner corps à cette volonté politique dans les négociations à Genève.

15. Le nombre d'accords commerciaux régionaux (ACR) continue d'augmenter rapidement. À la fin d'octobre 2010, près de 200 ACR en vigueur avaient été notifiés à l'OMC, et une centaine d'autres sont en cours de négociation. Depuis 2008, l'Asie de l'Est est la région la plus active dans la notification de nouveaux ACR, avec 19 accords entrant en vigueur. L'Europe est active elle aussi, avec 15 nouveaux accords, de même que l'Amérique du Sud, avec neuf nouveaux accords. Depuis 2008, l'Amérique du Nord et l'Amérique centrale ont notifié, respectivement, quatre et six nouveaux accords, et l'Afrique en a notifié trois.

16. Le Mécanisme pour la transparence des ACR, qui est opérationnel depuis 2007, a montré que si ces accords entraînent généralement une libéralisation du commerce, bon nombre d'entre eux n'ont pas permis de remédier aux problèmes des crêtes tarifaires et de la protection sectorielle, et qu'il reste difficile de surmonter les intérêts protectionnistes au niveau régional. Même quand les droits de douane sont éliminés, les droits NPF sont déjà faibles dans bien des cas, de sorte que la libéralisation supplémentaire résultant de l'ACR est négligeable. S'agissant des services, il semble que les engagements pris dans le cadre des ACR vont au-delà des engagements au titre de l'AGCS, mais ils ne font que consolider le statu quo et n'assurent donc pas un accès aux marchés plus large que celui qui existe déjà sur une base NPF. La nouvelle génération d'ACR s'attaque de plus en plus à des obstacles qui sont normalement considérés comme étant "à l'intérieur des frontières", comme les blocages réglementaires, qui ont un impact considérable sur le commerce. De toute évidence, certains de ces ACR vont au-delà des règles multilatérales. Étant donné que la réduction des obstacles réglementaires au commerce et à l'investissement génère d'importantes économies d'échelle et de portée, il est temps de ramener ces efforts dans le système commercial multilatéral. Cela devrait faire l'objet des discussions entre les Membres sur les ACR.

17. L'environnement économique pour le financement du commerce n'a cessé de s'améliorer depuis le milieu de 2009. Néanmoins, les commerçants des pays à faible revenu, notamment en Afrique, ont encore beaucoup de difficulté à obtenir un financement à des prix abordables. En outre, les nouvelles exigences réglementaires très diverses dissuadent les banques internationales d'opérer dans ces régions car l'augmentation des coûts de conformité a ramené à des niveaux négligeables des marges déjà très faibles. Le Groupe d'experts de l'OMC sur le financement du commerce continue d'étudier des solutions viables pour ces pays.

18. Le présent rapport à l'OEPC, comme ceux qui l'ont précédé, vise à contribuer à la transparence accrue des politiques commerciales au niveau multilatéral. Cette année, les Conseils et Comités de l'OMC ont pris d'autres mesures importantes pour améliorer le respect des prescriptions en matière de notification et pour favoriser la circulation d'informations à jour et plus complètes entre les Membres sur les faits récents relatifs au commerce. Le respect des prescriptions en matière de notification s'est considérablement amélioré au cours des deux dernières années. Il faut continuer sur cette voie. La crise financière et économique mondiale et l'exercice de surveillance du commerce de l'OMC ont montré l'importance d'une plus grande transparence pour le bon fonctionnement du système commercial multilatéral. Les progrès dans ce domaine dépendent de la participation active de tous les Membres.